



Bretagne

Déposé le 10/10/2018
A distribuer avant le 15/10/2018

Expéditeur:
SNEP-FSU 14 rue Papu
35000 Rennes

CESSON SEVIGNE PDC1

SITE DE DEPOT

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Directeur de la publication: Marc LEGUERINEL Parution trimestrielle éditée par nos soins prix 2€
Email: s3-rennes@snepfusu.net

Bulletin n° 42 de la section académique du Syndicat National de l'Éducation Physique - FSU

EDITO

ENTRER en RESISTANCE : UNE NECESSITE !!!

Nous disions en juillet : « Pas de pause pour la casse = pas de pause pour l'action ».

Les semaines passées et les infos de rentrée confirment malheureusement cette obligation !

Sur le front général, personne n'est dupe des effets d'annonce et des coups de pub pour redorer l'image dégradée d'un pouvoir autoritaire et méprisant pour les « petits ». Ce n'est pas le discours sur la grande pauvreté et le positionnement « humaniste » sur la scène internationale qui vont faire oublier les mauvais coups (l'aide aux personnes en détresse va se monter à 250 € par an contre 13140€ de remise aux ex-imposés sur la fortune). **N'oublions pas :**

- Les 32 000 suppressions programmées dans la fonction publique territoriale.
- La mise à sac du service public du sport (pour que le CNOSF lance une pétition il faut que l'affaire soit grave!)
- La suppression de 2600 emplois programmés dans le second degré pour 2019 (une bonne réforme du lycée!)
- Le refus de revenir sur l'absence d'EPS spécifique au brevet et d'enseignement de spécialité EPS en lycée.

Nous aurions aimé un peu de sérénité en cette rentrée mais hélas **l'exigence de ne pas laisser faire dans un contexte fortement dégradé et inquiétant a conduit la FSU à deux appels à la grève : le 9 octobre contre la destruction du modèle social français (avec FO/CGT/Solidaires) et le 12 novembre avec l'intersyndicale Educ (pour l'instant FSU/UNSA/SGEN), qui ne peuvent se dérober à l'approche des élections professionnelles de décembre prochain.**

Dans notre Académie, et sur nos questions spécifiques, les dossiers ne manquent pas : Intervention auprès de la région sur les installations sportives lycées, soutien à la pétition nationale contre l'augmentation des contrats licence UNSS, interpellation de la Rectrice à propos des engagements annoncés au SNEP en juin et pour l'instant non palpables et à propos de la FPC en panne.

Aucun syndiqué ne peut s'y tromper : le pouvoir politique et institutionnel tire sa force de l'absence de réactions à la hauteur. Sur la gestion des personnels ? Intervention et vigilance ! Nos militants SNEP sont là pour organiser (TZR, remplacement, affectations) mais il faut dire ce qui ne convient pas.

Sur les conditions de travail (installations, DHG, natation, budget...), c'est pareil !

Nous attendons aussi de voir la refonte de la circulaire APPN annoncée au SNEP par la Rectrice. Les interventions des collègues et du SNEP dans le 56 ont conduit le CD à évoluer sur les Installations des nouveaux collèges (plus fonctionnels et plus adaptés à l'EPS).

Bref, quand quelque chose nous gratte, il faut s'en emparer collectivement, et c'est la fierté du SNEP de faire avec les collègues dans l'intérêt de tous. Pour cela, il faut rester informé(e), vigilant(e) et bien sûr syndiqué(e) !!

Attention, il faudra voter et faire voter massivement nos collègues pour les listes SNEP et FSU aux élections professionnelles en décembre 2018. Le pouvoir espère une baisse pour les organisations syndicales les plus revendic-actives.

Démontrons leur le contraire ! Localement et nationalement !

Pour le métier, le Sport Scolaire, nos carrières, nos retraites, pas d'état d'âme : GREVE le 9 octobre et le 12 novembre

Marc LEGUERINEL le 27/9/18

Sommaire

P1 Edito
P2 Agenda
P 3 P4 P5 P6
Sport scolaire
(service public accessible à tous, politique du CR atouts et limites, le SNEP à la chasse au forfaits)
P7 stage TZR
P8 Elections pro de décembre
P9 CAP 2022 destruction de J&S
P10 Echos des départements
P11 la COM du SNEP
P12 Se syndiquer
FICHE SYNDIC
2018-2019 jointe
FICHE CONTACTS SNEP
jointe

AGENDA du SNEP ACADEMIQUE



DATES	CONTENU
27 août	Accueil stagiaires Rennes
28 & 29 août	Séminaire S3 à Paris A.Billy et J.Boulc'h
6 septembre	BA à Rennes
13 septembre	Commission Nationale Péda à Paris O.Leroy
20 & 21 septembre	CDN élargi à Paris: A.Billy, V.Hamon, L.Veschetti, S.Hamrouni, O.Leroy, J.Boulc'h, PY Doré
4 octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Commission nationale syndicalisation S.Hamrouni - Stage national TZR A.Gilet - Stage RS Syndicalisation L.Veschetti - BA à Brest - CHSCT académique à Rennes S.Orst
11 & 12 octobre	Stage national CORPO A.Billy & E.Lechardeur
18 & 19 octobre	CDN

A venir

DATES	CONTENU
15 / 16 & 17 novembre	COLLOQUE NATIONAL l'EPS et l'Ecole de demain
22 novembre	STAGE MUT INTER
29 novembre	STAGE TZR lieu à déterminer
Du 30 novembre au 6 décembre	ELECTIONS PROFESSIONNELLES
13 & 14 décembre	Commission nationale péda O.Leroy



FICHE SYNDICALISATION 2018-2019
En page volante dans ce bulletin

SPORT SCOLAIRE 1ère partie:

Un service public du sport scolaire, accessible à toutes et tous : pour combien de temps encore ?

Pour maintenir un budget global proche de celui de 2017 et alors que les subventions des collectivités sont en nette baisse, le MEN a proposé que chacun fasse un effort : les licenciés et le MEN. Mais l'effort demandé n'a pas du tout été le même ! (Cela me rappelle la suppression de l'ISF d'un côté et la baisse des APL de l'autre...)

Aux familles le plus gros effort avec 10% d'augmentation du contrat licence, qui apporteront 456 000€ de plus que l'an dernier, et au MEN 125 000€ de plus.



C'est facile de critiquer, mais vous proposez quoi concrètement ?

Il y avait d'autres choix possibles que le SNEP-FSU propose (déjà depuis plusieurs années pour certaines) lors de l'AG Nationale de l'UNSS.

- 1) **Revoir à la baisse certaines lignes budgétaires** : compétitions internationales, communication, certaines manifestations promotionnelles qui sont en augmentation régulière et exponentielle. Cette proposition méritait d'être entendue eu égard à certains choix de communication plus que contestables, telle la fameuse vidéo du Youtubeur Will Soleil qui, facturée 4000€ lors de la journée du sport scolaire en septembre 2017, diffusait des propos sexistes et diffamatoires sur la profession...
- 2) **Intégrer les cadres nationaux encore détachés.**
- 3) **Pour aider les AS**, avant qu'elles ne soient en difficulté (contrairement au fond de solidarité qui n'est qu'un pansement inefficace à prévenir la blessure): **maintenir le prix de la licence et permettre chaque année de passer d'un contrat à un autre** (normal/accompagné).
- 4) **Abaisser le paramètre de calcul pour les AS de LP (de 18 à 16)**, et étendre la division par 2 du contrat à toutes les AS de LP.

Les seules voix qui se sont exprimées CONTRE ce budget sont celles du SNEP-FSU. (Les curieux iront voir ce qu'a voté l'UNSA, l'autre syndicat votant à l'AG, parce que les discours c'est bien mais les actes c'est mieux...).

Les élu-es des AS ont exprimé leur désapprobation en quittant la salle avant le vote (rappelons que c'est parce que la demande de vote à bulletin secret a été refusée par l'administration...). Dans notre académie, vous avez été nombreux à découvrir et à vous indigner de cette décision. Laquelle d'autant plus inique que l'ancien directeur de l'UNSS (Laurent PETRYNKA) l'a imposée juste avant son départ vers l'Inspection Générale... Une sorte de cadeau de départ...

Sur le fond et la forme, nous ne pouvons accepter cette orientation qui oublie trop vite et trop souvent ce qu'implique la notion d'un Service Public du Sport Scolaire. Nous vous encourageons donc à signer la pétition lancée par les élus des AS et vous invitons à participer massivement aux actions que nous allons mener afin de garder un Sport Scolaire ac-



OS 1.1. PERMETTRE À UN MAXIMUM D'ÉLÈVES D'ACCÉDER À DES PRATIQUES SPORTIVES, ARTISTIQUES ET À LA VIE ASSOCIATIVE

- OP 1.1.1. Augmenter le nombre de licencié(e)s
- OP 1.1.2. Augmenter le nombre de rencontres sportives
- OP 1.1.3. Maintenir le prix moyen d'adhésion à l'Association Sportive à moins de 20 €
- OP 1.1.4. Développer des créneaux de pratique variés, en privilégiant le mercredi après-midi, tout en respectant au mieux le rythme des élèves
- OP 1.1.5. Proposer une offre particulière pour les Lycées Professionnels
- OP 1.1.6. S'appuyer sur la Journée Nationale du Sport Scolaire pour renforcer l'attractivité et la notoriété de l'UNSS

INDICATEURS RETENUS	VALEUR EN 2015	VALEUR À ATTEINDRE EN 2020
COUT MOYEN D'ADHESION A UNE ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE	18 €	<20 €
PRIX MOYEN DE LICENCIATION DANS LES COLLEGES REP+ ET LES LYCEES PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION PRIORITAIRE	14,03 €	<15 €
NOMBRE DE LICENCIÉS	1 051 000	1 200 000
TAUX DE PÉNÉTRATION MOYEN (DISTRICTION COLLEGE, LYCEE, LP)	21,55 %	25 %
TAUX DE PÉNÉTRATION DES LICENCIÉS EN LP	20,71 %	23 %
TAUX DE RENOUVELLEMENT DE LICENCE	42 %	45 %
NOMBRE DE RENCONTRES SPORTIVES	250 000	260 000
NOMBRE D'ASSOCIATIONS SPORTIVES PARTICIPANT À UNE MANIFESTATION LORS DE LA JOURNÉE DU SPORT SCOLAIRE	6 000	7 000

Et pour montrer jusqu'où peut aller le cynisme et les injonctions contradictoires, rappelons que le Plan National de Développement du Sport Scolaire (2016-2020) indique en page 17 que **le nombre de rencontres doit augmenter ET que le coût de la licence doit rester inférieur à 20€...**

Remarque : ce coût moyen de 20€ est déjà dépassé dans nombre de départements, dont les nôtres (voir sur le bilan enquêtes de rentrée sur notre site internet).

On est d'accord, mais c'est trop tard ! Qu'est-ce qu'on peut faire maintenant?



Bon, on ne va pas se mentir : il faudrait une très grosse mobilisation pour que l'augmentation soit annulée dès cette année. C'est toujours possible, mais on sait que ce sera difficile.

En revanche, cela ne change en rien l'absolue nécessité de nous mobiliser avec force car que se passera-t'il l'année prochaine si nous restons passifs...? Personne ne lit l'avenir au SNEP Bretagne, mais nous analysons la logique des réformes et avons en mémoire l'expérience du passé.

DONC on va tenter de mobiliser avec vous pour montrer à nos décideurs que nous avons le sport scolaire au cœur et qu'ils y laisseront quelques plumes s'ils continuent dans cette voie.

Il n'est pas impossible que des **actions aient lieu lors des cross départementaux**...mais c'est une surprise...alors contactez-nous pour en savoir plus, ou soyez patients...mais dans tous les cas, tenez-vous prêts !

En attendant, vous trouverez sur notre site internet **deux outils à utiliser massivement dans chaque établissement pour peser sur les décideurs** :

- **un vœu pour le Conseil d'administration** et un **courrier à destination** du Ministre de l'Education Nationale.
- **Les parents d'élèves doivent être informés de la situation et invités à signer la pétition**. En tant qu'usagers et citoyens, ils sont un levier puissant. Imaginons un instant qu'ils se mobilisent, que leurs élèves leur emboitent le pas...

Utopistes, au SNEP-FSU Bretagne... ? Peut-être, mais on préfère l'espoir à la résignation : c'est meilleur pour la santé, alors Vamos !

Signez et faites signer la pétition des élus des AS

https://www.petitions24.net/pour_le_respect_de_la_democratie_a_lunss

AG de rentrée UNSS LORIENT_12-09-18



AG de rentrée UNSS BREST_26-



***Des volées de cartons rouges
lors des AG de rentrée.
On ne lâche rien !***

SPORT SCOLAIRE 2ème partie:

Du « coupon sport » au « soutien du sport scolaire », la politique du conseil régional : atouts et limites.

Pendant plusieurs années, le Conseil Régional (CR) a encouragé la pratique sportive des lycéens par un dispositif « coupon sport ». C'était une aide à la prise de licence dans les clubs en proposant une prise en charge (15 euros) de cette licence. Après évaluation de ce dispositif la région a choisi une autre méthode, estimant que le coupon sport ne répondait pas aux objectifs recherchés. Il a été parfois dévoyé par les clubs qui ne réduisaient pas le prix de la licence du montant de l'apport du coupon sport ou même qui allaient, pour certains, jusqu'à toucher le coupon-sport sans informer le licencié et donc le rembourser.

C'est pourquoi le vice président chargé des sports (M.POULIQUEN) a choisi d'abandonner cette méthode et de tra- duire le soutien du CR à la pratique sportive des jeunes par un soutien au sport scolaire.

Comment cela se traduit il ?

- une subvention supplémentaire aux services régionaux UNSS : jusqu'à présent 14 000 €/an + 3000 €/an pour le soutien aux compétitions nationales se déroulant en Bretagne soit 17 000 euros , aujourd'hui subvention totale 30 000 €.
- en améliorant la subvention aux A.S. pour leur déplacement : participation aux championnats d'académie de 18 à 27 €, pour les inter- régions et les championnats nationaux de 30 à 35 € et en déplaçant la subvention par A.S. de 2500 à 3000 €.
- En proposant un appel à projet à toutes les AS lycéennes de la région (public et privé) : il s'agit de prendre en compte 50% du budget d'un projet spécifique d'une AS pour pratiquer une activité nouvelle au sein de celle-ci, pour améliorer le fonctionnement, l'encadrement d'activités déjà existantes, de permettre l'achat de matériel pour améliorer la pratique d'une activité. ATTENTION cette aide au projet à chaque A.S. est plafonnée à 1000 € et un partenariat avec une association sportive locale civile est obligatoire pour être éligible.

Le premier appel à projet a eu lieu au printemps derniers. Quels sont les résultats ?

- 21 projets déposés = 8 lycées privés, 13 publics , 667 élèves concernés
- budget total des 21 projets = 61561€
- aides totales région sollicitées =17 740 €, taux d'aide moyen = 29%, le budget des projets varient de 560€ à 10 000 €
- répartition départementale : 7=35, 7=29, 6=56 , 1=22
- 13 disciplines concernées : voile = 5, surf = 4, plongée = 2 puis hand, danse, squash, aviron, street-basket, triathlon etc.

Quel bilan après cette première campagne ?

Au delà du bilan factuel de cette première campagne, le SNEP rappelle qu'il avait émis des réserves quant à ce nouveau dispositif. Si l'augmentation du budget général de la structure UNSS est un point très positif, le schéma type projet mis en place complexifie les démarches d'une part et sert pour une bonne partie à financer les clubs sportifs « grâce » aux associations sportives et aux enseignants d'EPS. Doit-on rappeler que là n'est pas notre mission !

Une fois cette appréciation précisée, nous pouvons dire que les AS ne se sont pas emparées de ce dispositif à la hauteur des enjeux portés par la région : 21 lycées c'est peu ! La présentation tardive (3° trimestre), l'obligation d'un partenariat avec une association locale, le plafonnement rendant l'aide marginale pour certains projets ambitieux ont peut être été un frein.

Néanmoins l'aide au service régional et aux déplacements des A.S. connaît une amélioration certaine. Le service régional a été consulté pour l'attribution des subventions, mais l'appel à projet a connu un succès relatif. La totalité de l'enveloppe prévue n'a pas trouvé preneur sur le budget régional 2018 et le « surplus tombera » dans les fonds de réserve du budget général du CR.

Nous encourageons donc les collègues de toutes les AS à anticiper l'appel à projet pour la campagne 2019 afin de bénéficier de cette aide supplémentaire, faute de quoi il pourrait être abandonné, privant ainsi les A.S. d'une possibilité financement complémentaire.

Dans une période où l'AG de l'UNSS a augmenté le prix de la licence de 10 % , ceci mérite toute notre attention.

Joseph BOULC'H

SPORT SCOLAIRE 3ème partie:

Où le SNEP jette toutes ses forces dans la bataille des FORFAITS à cette rentrée



à mon forfait AS, j'y ai droit !!!

Nombre de collègues TZR en service partagé ou non et contractuels ont sollicité le SNEP à cette rentrée pour récupérer le forfait AS dans le service. De leur côté les élus du SNEP ont également mené l'enquête pour débusquer les situations non conformes à la loi et averti les services du rectorat. Leur chasse au forfait a été couronnée de succès puisque les collègues ont été rétablis dans leurs droits fondamentaux à savoir **3h forfaitaires et indivisibles!**

En effet le SNEP a obtenu le rétablissement du forfait AS pour les 12 collègues qui l'avaient sollicité.

Le Rectorat en lien avec la DSDEN a abondé tous les services des collègues et des établissements de façon à ce que le forfait AS soit pris en charge pour chacun des collègues.

Le SNEP a en outre obtenu des améliorations d'affectations pour les TZR qui l'avaient sollicité.

Le Rectorat sensible à nos arguments, qui ne remettaient pas en cause l'équité de traitement des collègues, notre véritable boussole, a accédé à nos demandes.

Le SNEP fort de ses résultats aux élections professionnelles de 2014 (86,8%), de ses interventions argumentées dans le respect des droits de chacun et de son expertise est en effet pris au sérieux par les services rectoraux.

N'hésitez pas à nous solliciter dans notre rôle d' élu du personnel.

Alain BILLY

**FICHE CONTACTS SNEP
en feuille volante dans ce bulletin**



LE SNEP-FSU organise un STAGE ACADEMIQUE SPECIAL TZR

29 novembre 2018

Lieu d'accueil en attente de réponse

Inscription sur le site du SNEP-FSU

Programme de la journée :

Matin :

Aspects règlementaires

Après-midi :

Problématiques TZR sur les mutations

=> « Faire Bouger les lignes »



DECEMBRE 2018...

ON VOTE aux ELECTIONS PROFESSIONNELLES

« La fin de l'année 2018 sera marquée par un rendez-vous démocratique parmi les plus importants : les élections professionnelles. »

Cet extrait du message adressé par le Ministre de l'Education Nationale en 2014 donne le ton sur l'importance et l'enjeu de ces élections.

Pour le moment, pas de message avec le ministre actuel mais il est toujours évident que ces élections constituent une étape syndicale importante pour la FSU et pour le SNEP. Elles permettent de réaffirmer un certain nombre de visées éducatives, de positionnements et de revendications.

Le SNEP-FSU, outil professionnel construit par les professionnel(le)s que nous sommes toutes et tous, a plus que jamais « le métier au cœur ».

La force du SNEP-FSU provient de quatre éléments :

SNEP FSU : Une expertise collective sur tous les dossiers touchant aux personnels de l'EPS et aux contenus de la discipline

*SNEP FSU :
Un fort nombre de syndiqué(e)s*



SNEP FSU : Une appartenance à la FSU, fédération largement majoritaire dans l'éducation

*SNEP FSU :
Une orientation combative*

Aux dernières élections professionnelles en 2014 **le SNEP-FSU avait obtenu 84,5% des voix.** Cela renforce notre détermination à prouver notre capacité à œuvrer pour une Ecole plus égalitaire et des personnels mieux reconnus, une société plus juste. Des chantiers importants sont devant nous, **construisons ensemble le métier de demain.**

Le secrétariat du SNEP Bretagne



A Jeunesse & Sports la rentrée s'est faite en mode dégradé, augmentée par des attaques destructrices du Premier Ministre qui s'appuie sans hésiter sur le rapport d'AP 2022.

La démission de Laura Flessel relayée 2h après par Roxana Maracineanu n'est qu'un détail dans la mise à sac du service public du sport.

L'attaque sur les moyens humains de JS (-1600 ETP) fragilise les missions SJEPVA (sport, jeunesse, éducation populaire, vie associative). Pour nos gouvernants, l'Etat pourrait ignorer l'intérêt général en délaissant ce fait de société qui est un bien culturel commun universel.

Cette baisse équivaut à plus de la moitié des personnels JS passés de 5500 en 2010 à 3500 en 2018 et qui ne parviennent pas à couvrir les besoins.

Cette attaque du 7/09 amplifie la réorganisation de l'Administration demandée aux Préfets via la circulaire du 24/07 qui exige des propositions mi-octobre sur les missions allégées et supprimées dans les services de l'Etat.

Les missions JS sont classées dans ces rubriques avec la volonté de les confier aux Collectivités ou de les marchandiser.

Une Agence du Sport est en gestation pour gérer le haut niveau.

Les 1570 professeurs de sport intervenant auprès des fédérations sportives pour le développement des clubs et la formation des athlètes pourraient y être transférés.

Les 900 professeurs de sport qui resteraient dans les services (DD et DR) seraient limités à des actions de contrôle bien loin de leurs compétences techniques et pédagogiques. Quant à l'avenir d'un corps de fonctionnaires en-dessous de 1000 agents, il est mort.

Lors de la prochaine rencontre avec le Préfet, nous refuserons de jouer à ce jeu masochiste d'autodestruction. Nous rappellerons les missions de service public des personnels JS.

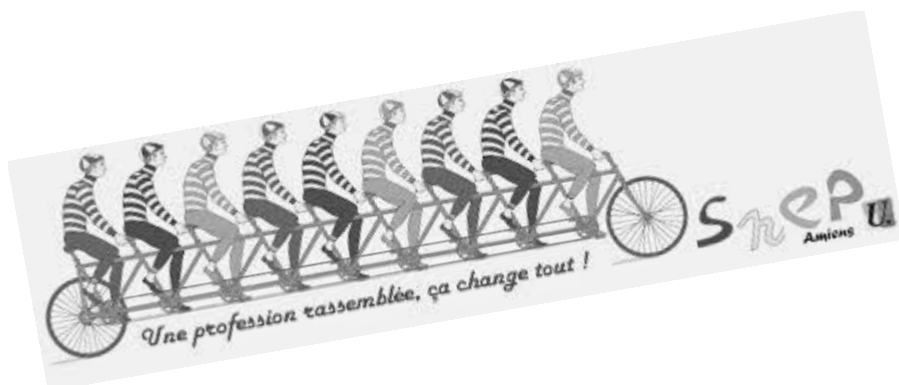
**Les actions du Mouvement sportif, de députés, de personnalités nous y aident.
Le 9/10 nous serons dans la rue avec les agents qui servent l'Etat et sa population.
Le 11/10 l'intersyndicale de JS prépare une action spécifique à JS.**

Sans hésiter, chaque collègue doit agir contre ces destructions.

L'heure est à se faire entendre des députés.

Le budget 2019 est en cause.

Pierre-Yves Doré, élu au CTM-JS





Du côté du 35

Après une enquête de rentrée distribuée aux établissements représentés à l'AG UNSS 35, nous avons pu établir un premier état des lieux de la situation de l'EPS et de l'AS dans le département grâce à un taux de réponse global de 53% (59% pour les collèges et 43% pour les lycées). Un grand merci aux collègues pour leur contribution !

Les équipements :

Pour plus de 58% des établissements (contre 46% l'année dernière), le manque d'installations sportives, les coûts et temps pour y accéder (transports, locations..) sont des obstacles à une programmation variée de l'EPS. Pourtant, les efforts pour s'adapter et mutualiser sont monnaie courante. Par exemple, 93.5% des établissements ayant répondu à l'enquête de rentrée soutiennent l'idée d'une action collective visant à faire équiper les parcs de balises permanentes afin de programmer plus facilement la course d'orientation. A cet effet un stage APSA en CO est organisé par le SNEP 35 en avril 2019.

Les forfaits AS :

Au 05 septembre 2018, 10 collègues TZR ou contractuels de l'académie ont fait remonter au SNEP des soucis de forfait AS (manquants ou incomplets). Dans notre département cela concerne 5 collègues, tous TZR, avec un forfait AS manquant. Nous avons contacté dès le 7 septembre le Rectorat et nos IPR au sujet de ces situations problématiques. Au 28 septembre 2018, 5 forfaits AS manquants dans le 35 ont été récupérés. N'hésitez pas à nous contacter si des difficultés persistent.

L'augmentation du prix du contrat UNSS de 10% :

Face à cette réalité certains établissements ont déjà décidé d'augmenter le prix de la licence, de demander une subvention à leur établissement, de trouver d'autres financements (tombola, course parrainée, vente de chocolats, de photos de classe...) ou de réduire les dépenses (baisse des déplacements, du nombre de rencontres ou d'activités...). Tous les établissements ayant répondu à l'enquête indiquent être favorables à une action collective des professeurs d'EPS pour pousser à l'annulation de cette augmentation du prix du contrat licence. Dans cette optique nous avons tenu une réunion de réflexion collective le 27 septembre pour mener des actions.

Des informations vous parviendront prochainement et une action surprise est attendue au cross départemental, je ne dévoile que 10% du projet

Estelle LECHARDEUR



Du côté du 29

UNSS : NON aux + 10% du contrat licences !

Les **70 Collègues d'EPS** du District de Brest AS réunis en AG le 26/09/18 dénoncent massivement cette décision. La motion du SNEP-FSU pour demander l'abandon de cette augmentation et des réorganisations budgétaires a été votée à l'unanimité des présents.

Le SNEP 29 a lancé une enquête de rentrée vers tous les établissements avec l'objectif ambitieux de 100% de retour ! Le bilan ainsi que les problématiques soulevées et les perspectives seront livrées aux collègues:

le mardi 6 novembre à Brest et le jeudi 8 novembre à Quimper

Ce travail sera livré aux autorités départementales (Inspection Académique et Conseil Départemental) et servira de base à la construction de revendications allant dans le sens de l'amélioration de notre métier dans toutes ses dimensions: effectifs, moyens spécifiques natation, moyens spécifiques escalade, Forfaits AS, IMP, supports stagiaires, installations etc....

Alain BILLY

INFORMATION et COMMUNICATION

Sans oublier les comptes **FACEBOOK** et **TWITTER** du SNEP Bretagne



Retrouvez toutes les infos académiques (Mutation, Corpo, Stages, Contacts, ...) et les infos nationales pour compléter.
 Ce nouveau site se veut plus dynamique avec les inscriptions aux stages en ligne, un lien direct avec les lettres d'infos du SNEP Bretagne;
 Un favori à garder sur son bureau.

Le SNEP c'est aussi : les EQUIPEMENTS



.....pour mettre en pratique le PEDa avec la revue CONTREPIED !





Les militants du SNEP au conseil académique de juin à Pleneuf-Val-andré



REJOIGNEZ le SNEP !!

L'éparpillement des militants dans toute l'académie, le faible nombre d'heures de décharges syndicales ne permettent pas une présence régulière dans nos bureaux à Rennes, il est donc préférable de contacter directement les responsables par secteurs.

SECRETARIAT ACADEMIQUE				
SECRETARIAT ACAD	LEGUERINEL Marc	Lycée A Lesage - VANNES	06.87.19.90.58	s3-rennes@snepfusu.net
	GILET Anne	Col C Langlais - PONTIVY	06.64.37.94.92	
	LEROY Olivier	Col Kerentrech - LORIENT	06.77.79.46.91	
	BILLY Alain	Col L'Iroise - BREST	06.18.54.76.66	
	BOULCH Jo	LEGTA Monod - LE RHEU	06.47.91.90.87	
HAMROUNI Sami	Col Les Ormeaux - RENNES	06.50.01.76.27		
TRESORIER ACAD	VESCHETTI Linda	Col Beg Avel - CARHAIX-PLOUGUER	06.24.67.75.58	shaoline7@gmail.com
SECTEUR PEDAGOGIQUE				
EPS – EXAMENS – SPORT SCOLAIRE - FPC	LEGUERINEL Marc	Lycée A Lesage - VANNES	06.87.19.90.58	marc.leguerinel@club-internet.fr
EQUIPEMENT	BIOTTEAU Frédéric	col Eugène GUILLEVIC - ST-JEAN BREVELAY	06.07.67.81.22	fred_biotteau@yahoo.fr
	LE CAER Julien	LP Rosa PARKS - ROSTRENEN	06.82.05.53.63	julecaer@hotmail.com
FORMATION (STAPS – STAGIAIRES)	BOULCH Jo	LEGTA Monod - LE RHEU	06.47.91.90.87	boulch.joseph@wanadoo.fr
SIUAPS – ENSEIGNEMENT SUP.	LE CAM Raphaël	SIUAPS - RENNES	06.87.47.82.01	raphael.lecam@free.fr
SECTEUR CORPO				
MUTATIONS – EMPLOI	BILLY Alain	Col L'Iroise – BREST	06.18.54.76.66	corpo-rennes@snepfusu.net
	GILET Anne	Col C Langlais - PONTIVY	06.64.37.94.92	
AVANCEMENT – PROMOTION (PROF et CE EPS)	22/ GAYIC Virginie	Col Jean Monnet BROONS	06.95.64.06.46	virginie.gayic@ac-rennes.fr
	29/ BILLY Alain	Col L'Iroise - BREST	06.18.54.76.66	alain.billy1@orange.fr
	35/ COURTET Anne	Col Le Landry - RENNES	06.43.13.15.96	annemetric@ yahoo.fr
	56/ GILET Anne	Col C Langlais - PONTIVY	06.64.37.94.92	corpo-rennes@snepfusu.net
AVANCEMENT – PROMOTION (AGREGES EPS)	BOULBENNEC François	Col PM France - MORLAIX	06.61.72.71.87	francoisboulbennec@gmail.com
TZR – MA – NON TITULAIRES (contractuels – vacataires)	GILET Anne	Col C Langlais – PONTIVY	06.64.37.94.92	corpo-rennes@snepfusu.net
	VERNEAU Christophe	Col Kerhallet - BREST	02.98.89.38.81	cverneau@ac-rennes.fr
READAPTATION / CONGE FORMATION	CEDARD Sylvie	Col Jean Rostand - MUZILLAC	06.17.61.65.22	s.cedard@wanadoo.fr
SECTEUR PARTICULIERS				
BULLETIN	GIROT Martine	Retraitée	06.84.16.24.77	
SITE INTERNET	LEROY Olivier	Col Kerentrech – LORIENT	06.77.79.46.91	webmaster@snepfusu-rennes.net
	HAMROUNI Sami	Col Les Ormeaux - RENNES	06.50.01.76.27	sami.hamrouni1@free.fr
SANTE – CHSCT Acad	ORST Serge	Lyc C D Gaulle – VANNES	06.07.37.11.79	serge.orst@wanadoo.fr
AGRICULTURE	BOULCH Jo	LEGTA Monod - LE RHEU	06.47.91.90.87	boulch.joseph@wanadoo.fr
JEUNESSE ET SPORT	DORE Pierre-Yves	DDCSPP - RENNES	02.23.48.24.30	pierre-yves.dore@ille-et-vilaine.gouv.fr

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **Linda VESCHETTI 4 rue Docteur Jacques Andrieux 29270 CARHAIX**

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement			
	Nom	Code établissement					
	Nom de jeune fille	Nom					
	Prénom	Adresse complète					
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)					
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)					
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %		
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire			
			Disponibilité		Congès (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2018-2019

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				
	Entourez votre catégorie professionnelle	Catégorie/échelon										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5	6/HEA1	7/HEA2	8/HEA3	9/HEB1	10/HEB2	11/HEB3
	Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €			303 €	315 €	334 €			
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €					303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €
Prof EPS ou prof de sport stagiaire à l'externe	100 €											
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €											
Congé parental - disponibilité	46 €											
Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €											
Autre contractuel (CDD)	30 €											
Congé de formation	102 €											
Retraité-e : Montant de la pension mensuelle (net)												
			Entre 1 551 € et 1 800 € → ⁴ groupe 4	94 €		Entre 2 501 € et 2 700 € →	groupe 8	148 €				
Inférieur à 1001 € → Groupe 1	51 €		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5	103 €		Entre 2 701 € et 2 900 € →	groupe 9	160 €				
Entre 1 001 € et 1 300 € → groupe 2	68 €		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €		Supérieur à 2 900 € →	groupe 10	168 €				
Entre 1 301 € et 1 550 € → groupe 3	83 €		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €								

Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.

Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.

Abonnement Bulletin	
Non syndiquables	60 €
Institutions/Associations	60 €
Etudiants STAPS	20 €

Je choisis de payer ma cotisation...

- 1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfsu.net>
- 2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)
- 3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements	<input style="width: 40px;" type="text"/>	Indiquez le 1er mois de prélèvement	<input style="width: 40px;" type="text"/>
------------------------	---	-------------------------------------	---

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/>	

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.



Le paiement en ligne

Vous pouvez désormais payer votre adhésion en une fois directement en ligne sur le site Internet du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net>



Le paiement par chèque(s)

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois, en nous envoyant jusqu'à 8 chèques à étaler d'octobre à juin



Le paiement par prélèvement

Vous pouvez payer en une ou plusieurs fois (jusqu'à 8 fois) en étalant vos prélèvements (effectué le 5 de chaque mois) d'octobre à juin

Des cotisations pour l'action syndicale et la solidarité

Malgré l'augmentation des charges financières auxquelles le syndicat doit faire face (notamment avec la multiplication de situations et de dossiers auxquels est confronté le secteur « Action juridique » conduisant à devoir former des recours gracieux, saisir les Tribunaux Administratifs, solliciter les conseils et l'aide de nos avocats, ...), le Conseil National du SNEP-FSU a décidé de ne pas augmenter les cotisations syndicales. Le montant de celles-ci pour 2018/2019 est donc identique à celui de l'an passé.

Crédit d'impôt : adhérer, ça vaut le coût !

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner du poids aux revendications que nous portons pour l'Education Physique et Sportive, le Sport Scolaire, le Sport et les personnels.

Adhérer a un coût, mais il est largement minoré par le crédit d'impôt de 66%. Vous trouverez dans le tableau ci-contre quelques exemples de ce que coûte réellement la cotisation syndicale.

	Professeur(e) EPS ou Sport Classe normale 7 ^{ème} échelon	Agrégé(e) EPS ou CTPS Classe normale 6 ^{ème} échelon	C.E EPS Hors Classe 5 ^{ème} échelon
Cotisation syndicale annuelle	175 €	208 €	211 €
Crédit d'impôts	112 €	137 €	139 €
Coût réel de la cotisation syndicale	63 €	71 €	72 €
Soit, par semaine **	1,21 €	1,37 €	1,38 €

** sur la base de 52 semaines, arrondis au centime le plus proche



Je soutiens EPS et société

Je suis syndiqué(e) au SNEP en 2018-2019. Je choisis de verser la somme de 10, 20, 30€ ... en ligne sur notre site www.epsetsociete.fr (paypal) ou par chèque à l'ordre de « EPS et Société », à retourner au CENTRE EPS et SOCIETE - 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris